



# Laura Lefebvre

Auto-entrepreneur – N° de SIRET : 414 081 067 00053

1 rue fuligule 35250 Chasné sur Illet\*

Tél : 06 76 51 71 98

Mail : [info@lauralefebvre.fr](mailto:info@lauralefebvre.fr)

## CONDITIONS GENERALES DE VENTES (Prestation de Service) - ANNEXE 1

### CLAUSES PARTICULIERES A LA PRESTATION EN GEOBIOLOGIE

1. Vous êtes informés **que le travail de nettoyage à distance sur plan cadastral / photos (pour les appartements)** a pour seul but de nettoyer les énergies paranormales qui affectent le lieu (et/ou éventuellement les personnes ou et l'entreprise mentionnées) et **ne peut en aucun cas se substituer à un travail de géobiologie effectué sur site**. Ce travail ne peut aucunement régler les problèmes de déséquilibre cosmo-tellurique d'un lieu, liés à diverses origines (géologiques, électromagnétiques, ...).
2. **Laura Lefebvre n'est tenue à aucune obligation de résultats**, mais s'engage en revanche à déployer toute sa compétence, sa motivation et ses aptitudes à améliorer le bien-être de ses clients sur leur lieu de vie (obligation de moyens).
  - Si cela est nécessaire (selon les remontées du client dans les délais précisés au point n°5), elle s'engage vérifier par des mesures/tests de l'énergie de la personne et/ou du lieu (par télé-radiesthésie). S'il s'avérait que le travail prévu par le présent devis nécessite un complément, Laura LEFEBVRE s'engage à l'effectuer sans facturation supplémentaire dans le délai de 3 semaines à compter de la date d'intervention. Passé ce délai, tout travail supplémentaire sera facturé.
  - Suite à l'harmonisation du lieu, une personne peut avoir besoin de recevoir un nettoyage énergétique afin d'être alignée avec la nouvelle énergie du lieu.
  - Par ailleurs, vous êtes informés également qu'une personne ou un lieu de vie sont en interaction permanente avec l'environnement et/ou un vécu qui peuvent à tout moment remettre la personne ou le lieu dans un état de déséquilibre. Par conséquent, **aucun travail énergétique ou géobiologie ne peut-être définitif et le présent travail ne saurait être une garantie définitive pour l'avenir de votre lieu de vie ou pour votre personne**. En conséquence vous êtes donc informé(e)s qu'il peut apparaître d'autres problématiques à la suite de ce travail et qu'ils ne pourront pas être pris en charge gracieusement par Laura LEFEBVRE au-delà du délai de 3 semaines après son intervention.
3. En tant que client, vous vous engagez à mettre en œuvre toutes les recommandations que Laura Lefebvre vous donnera pour participer à la restauration et/ou au maintien d'un équilibre et d'une harmonie durables sur votre lieu de vie à savoir notamment (liste non exhaustive) :
  - Vous mettre en accord selon mes instructions avec l'énergie du lieu si nécessaire,
  - Vous impliquer individuellement et collectivement dans ce travail afin de potentialiser la bonne réussite et les résultats obtenus. En effet cette intervention concerne **votre** lieu de vie avec lequel vous entretenez consciemment ou non un lien particulièrement fort. Le géobiologue n'a pas pour mission de se substituer au rôle des habitants et d'imposer par une prise de pouvoir l'harmonie et la stabilité au lieu. Sa mission consiste à permettre au lieu de se (ré)initialiser et de se (ré)harmoniser et

aussi à recouvrir son intégrité, en rejetant tout ce qui lui a été imposé, et en éliminant les "informations" qui le parasitaient tout en respectant le caractère de ses énergies.

- A prendre soin et à respecter votre lieu de vie (**rangement et entretien régulier de la maison et des extérieurs** (s'il s'agit d'une maison individuelle), veiller à véhiculer des bonnes vibrations avec notamment des pensées positives et de la musique classique ou sacrée, aérer chaque pièce de votre lieu de vie tous les jours en toute saison, préserver votre chambre des sources de pollutions électromagnétique : radio réveil, télé, ordinateur, téléphone portable et DECT, etc, n'ont pas leur place dans les chambres à coucher)...
4. **Vous êtes informés que vous ne pourrez pas prétendre à recouvrir votre état de santé uniquement à la suite d'une intervention en géobiologie qui n'a pas pour vocation de se substituer à une démarche médicale nécessaire et appropriée.** Votre santé est votre responsabilité et il vous appartient d'y veiller.
  5. Vous vous engagez également à me tenir informée par mail à [contact.lauralefebvre@gmail.com](mailto:contact.lauralefebvre@gmail.com) dans un délai de 21 jours maximum de vos ressentis individuels après la date de l'intervention. Il est primordial de communiquer au plus vite si vous vous sentez perturbés afin que nous puissions mettre en œuvre les ajustements qui seront éventuellement nécessaires.
  6. **Vous êtes informés que vous ne pourrez prétendre à un remboursement des sommes engagés pour cette prestation non soumise à obligation de résultats.**

Je (nous) soussigné(e)(s)

reconnait/ reconnaissons avoir pris connaissance du devis et de ses clauses d'acceptations ci-dessus mentionnées et déclare/ déclarons accepter sans réserve les conditions de cette intervention.

**Le présent devis doit être paraphé et signé par toutes les pages du diagnostic et du devis/contrat avec vos initiales respectives).**

**(paraphez**

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

Signature du ou des client(s) (précédé de la mention « Lu et approuvé »).